MINISTRY OF FINANCE
and
MINISTRY OF PUBLIC INFRASTRUCTURE RENEWAL

2003-2004
Joint Accessibility Plan

Ontario

104-06019/

Table of Contents

Introduction	**2**
Report on Achievements	**3**
Commitments and Strategies for 2003-2004	**6**
Methods to be taken to prevent new barriers	**6**
Business areas to be reviewed	**8**
Actions to be taken	**9**
For More Information	**11**

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan and describes improvements to accessibility that have been made to date and the commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

The Ministry of Finance and the Ministry of Public Infrastructure Renewal have an ongoing commitment to accessibility for people with disabilities, including implementing government obligations under the *Ontarians with Disabilities Act* (ODA). This Accessibility Plan includes the Ministry of Public Infrastructure Renewal, as it is comprised of staff and facilities that were formerly part of the Ministry of Finance. Some examples of the ministries' achievements follow:

Undertaking a review of all existing facilities

- Grab bars in accessible washrooms
- Clearly lit, uncluttered hallways
- Lighting that ensures the optimal safety and convenience for people with visual impairments
- Universal signage that is written in plain language, clearly posted, readable and at an appropriate height.

Undertaking a review of internet sites

The Ministry of Finance is represented on an inter-ministerial Web Committee, which was established in 2002 to address accessibility of all Ontario Public Service internet sites based on standards that meet Section 6 of the ODA. The ministry undertook a review in 2002, to assess the accessibility of its internet sites against these standards. Based on the review, an improvement plan was developed and ministry internet sites were remediated to meet ODA Section 6 standards. Currently, Ministry of Finance internet sites are accessible to users with the most current technologies, and we are investigating options to broaden accessibility. Documents posted on the internet are also available in other formats upon request.

Reviewing and improving taxation legislation

The Ministry of Finance chairs an inter-ministerial Disability Tax Policy Working Group. The group meets to discuss tax policy specifically relating to people with disabilities, and its agenda often includes guest speakers from the disability and caregiving community. The Ministry of Finance's taxation legislation provides direct and indirect relief from taxation to people with disabilities and supporting family members under the Income Tax Act (Ontario), the Assessment Act, the Municipal Act, and the Retail Sales Tax Act. In addition, income tax incentives are available to businesses that hire people with disabilities and businesses that operate school buses used to transport people with developmental disabilities.

Conducting pre-Budget consultations

In the past, the Ministry of Finance has conducted pre-Budget consultations that have included open-forum discussions for various stakeholders across the province. The consultation provides individuals and groups the opportunity to bring forth their issues. Groups that have participated in past consultations are: the Learning Disabilities Association of Ontario, the Canadian National Institute for the Blind, the Autism Society of Canada, the MS Society of Canada, the Ontario Association of Children's Rehabilitation Services, the Ontario Neurotrauma Foundation, the Ontario Association of Special Needs Homes, and the Ontario Association of Families of Children with Communication Disorders. Nine community living centres, four caregiving groups, two children's centres and members of the health and education sectors have also been consulted.

Providing government publications in alternate formats on request (ODA Section 7)

The Ministry of Finance's publications have historically been available and will continue to be available in alternate formats on request.

Establishing practices for meeting accessibility planning obligations (ODA Section 10)

The Ministry of Finance has established an Accessibility Planning Working Group to: identify and plan the removal of barriers to people with disabilities; prepare the ministry's annual accessibility plan in partnership with the Accessibility Directorate of Ontario; and integrate identified accessibility improvements into the ministry's 2004-2005 business plan. The working group comprises staff from the following areas: human resources, policy, program, financial planning, facilities, communications, procurement, and information technology. The group's membership also includes employees with disabilities, and is supported by security and building maintenance personnel. The group has completed the Accessibility Directorate's "Accessibility Quotient Questionnaire" to help determine the ministry's accessibility strengths and weaknesses, and has solicited comments from staff regarding known and suspected barriers.

Statement of Commitment to Annual Accessibility Planning

Through annual accessibility planning, the Ministry of Finance is demonstrating its commitment to improving the lives of the province's 1.5 million people with disabilities. We will work to create an Ontario where people with disabilities enjoy full access to all our province has to offer. We will ensure that existing barriers are removed and new ones are not created.

Accommodating people with disabilities on the job, as well as during the recruitment, interview and selection process (ODA Section 8)

Ministry of Finance managers and staff receive support in identifying, removing and preventing barriers to employees with disabilities through the Health and Safety Coordinator, Human Resource Consultants, Employment Accommodation Specialists, and Facilities Management staff. Where applicable, the ministry accesses the corporate Employment Accommodation Fund (EAF) for reimbursement of costs incurred. Since 1996, the Ministry of Finance has received over $197,000 through the Fund for 29 separate employment accommodation requests.

Providing training to enquiry staff

All Ministry of Finance Public Enquiry Centre (PEC) staff have been trained on the use of TTY to provide better service to people who are deaf, deafened or hard of hearing, or individuals who have suffered a hearing loss. In addition, all staff in both the PEC and the ministry's call centre have been provided training in the use of the Bell Relay System. This system allows staff without TTY to communicate with people through the use of an intermediary person at Bell Canada.

Implementing an emergency evacuation protocol that includes the safe evacuation of employees with disabilities

All Ministry of Finance locations have implemented emergency evacuation procedures that include the appointment of 'buddies' for staff with disabilities to aid in their evacuation.

Providing training to managers and supervisors on disability-related topics (ODA Section 8)

Between 1997 and 1999, 166 Ministry of Finance managers and supervisors participated in Injury, Illness and Employment Accommodation workshops which provided participants with the skills and knowledge needed to help employees who, due to injury, illness or disability, needed accommodation to remain fully productive at work or safely return to work. In addition, since October 2002, 90 percent of the ministry's managers and supervisors have taken ODA training.

Providing ministries with Capital Planning Guidelines that reflect ODA requirements (ODA Section 9)

As part of the annual capital planning process, the Ministry of Public Infrastructure Renewal prepares Capital Planning Guidelines to assist all ministries of the government with the submission of capital plans. For the first time, the guidelines for 2003-2004 included a specific section on the ODA. Ministries must indicate in their capital plan submissions whether a proposed project includes requirements under the ODA, and if so, must describe how the project will meet the requirements to be eligible to receive funding under a government funded capital program.

Commitments and Strategies for 2003-2004

Methods to be taken to prevent new barriers

During the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of Finance will undertake the following activities to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed with respect to their effect on people with disabilities:

Acts, Regulations and Policies

- Continue to lead the inter-ministerial Disability Tax Policy Working Group to facilitate information sharing on tax policy relating to people with disabilities.

- Implement accessibility evaluation protocols or processes in the ministry's business and fiscal planning or policy co-ordination units.

- Conduct an assessment of operating proposals put forward in the 2004-2005 business planning submissions to ensure accessibility has been given consideration.

- Revise internal operating proposal briefing notes to ensure that accessibility is considered in all operational planning for the year.

- Integrate accessibility improvements identified by the Accessibility Planning Working Group into the ministry's 2004-2005 business planning process.

- Provide ministries with Capital Planning Guidelines that include an ODA component, and continue this process through the Ministry of Public Infrastructure Renewal for 2004-2005.

Programs and Services

- Conduct Accessibility Planning Working Group meetings on a regular basis to: identify, discuss and resolve accessibility issues in partnership with the Accessibility Directorate; monitor the implementation and effectiveness of accessibility plans; and provide regular reports to the Chief Administrative Officer and updates to ministry staff.

- Undertake another review of existing facilities to meet the new guidelines for barrier-free access being developed by the Ontario Realty Corporation (ORC), and ensure that all facilities continue to meet or exceed the government's accessibility standards

- When entering into new lease or purchase agreements, ensure that facilities under consideration meet or exceed the government's accessibility standards as established by the ORC.

- Ensure that materials posted to the ministry's internet sites are accessible to users with the most current technology and investigate further options to broaden accessibility.

- Establish learning plans for webmasters regarding adaptive technologies and accessible website design.

- Assess emergency evacuation protocols for members of the public with disabilities at Ministry of Finance locations.

- Ensure that ministry staff are informed of and comply with the new procurement guidelines.
- Communicate the Ministry of Finance's statement of commitment to accessibility to all staff.
- Continue to ensure that current and newly-hired Ministry of Finance managers and supervisors take ODA training.

Business areas to be reviewed

Acts & Regulations

The Ministry of Finance plans to work with the federal government to simplify and improve personal income tax support for people with disabilities and family caregivers. (Target Date: Ongoing)

Policies and Programs

Recruitment

The Ministry of Finance plans to review existing processes in place for employment competitions to identify areas for improvement in quality of service, access and accommodation for people with disabilities. (Target Date: Spring 2004)

Practices and Services

Public Enquiry

The Ministry of Finance plans to review public enquiry practices and services to identify areas for improvement in quality of service and accommodation for people with disabilities. (Target Date: Spring 2004)

Emergency Evacuation

The Ministry of Finance plans to assess emergency evacuation protocols for members of the public with disabilities at Ministry of Finance locations. (Target Date: Spring 2004)

Actions to be taken

Barrier Identification and Prevention

To strengthen and sustain its commitment to accessibility for people with disabilities, the Ministry of Finance will undertake the following activities:

- Once the new guidelines for barrier-free facilities have been released, the ministry will reassess its existing facilities to ensure that they meet or exceed these accessibility standards. The ministry will identify and make plans to remove or prevent barriers to people with disabilities. (Target Date: Spring 2004)

- The Ministry of Finance's Accessibility Planning Working Group will meet on an ongoing basis to: gather data on, identify and resolve accessibility issues; and monitor the implementation and effectiveness of the ministry's annual Accessibility Plan. (Target Date: Ongoing)

- The Ministry of Finance will assess emergency evacuation protocols for members of the public with disabilities at ministry locations. (Target Date: Spring 2004)

- Through ongoing communication and monitoring, the ministry will continue to ensure that managers and supervisors take ODA training. New managers and supervisors will take ODA training within three months of their appointment. (Target Date: Ongoing)

- The Ministry of Finance will continue to accommodate employees with disabilities by: encouraging ongoing employee-supervisor discussions; providing support through the Health and Safety Coordinator, the Facilities Management Unit, and Employment Accommodation Specialists in identifying, removing and preventing barriers; and accessing the corporate Employment Accommodation Fund for reimbursement of costs incurred. (Target Date: Ongoing)

- The Ministry of Finance will develop an accessibility page on the ministry's intranet to keep staff informed of: ODA requirements; new developments and achievements; and accomplishments of the Accessibility Planning Working Group. Staff will also be able to submit comments and suggestions to the Working Group. (Target Date: Spring 2004)

- The Ministry of Finance will communicate its commitment to accessibility to all staff. (Target Date: Winter 2004)

- Upon request, ergonomic assessments will continue to be conducted for employees with disabilities, and plans put in place for the removal of barriers. (Target Date: Ongoing)

Improved accessibility in communications

The Ministry of Finance will update the training for all Ministry Information Centre agents to include a component on ODA, so that staff understand the full scope of the definition of "disability" as defined under ODA. (Target Date: Spring 2004)

The Ministry of Finance will appoint an individual to coordinate the provision of documents in alternate formats. Ministry staff will be provided with procedures to respond to requests for publications in accessible formats. (Target Date: Spring 2004)

Improved accessibility of facilities

The reception areas of both Ministry of Finance Human Resources Branch locations (Toronto and Oshawa) will be redesigned to achieve greater accessibility to people with disabilities, using information collected by the Accessibility Planning Working Group. (Target Date: Spring 2004)

Improved accessibility in technology

The Ministry of Finance will ensure that materials posted to its internet sites continues to be accessible, by:

- Verifying content through manual checks and software
- Using software that supports the posting of accessible content
- Investigating further options to broaden accessibility
- Utilizing the Office of the Corporate Chief Strategist's proposed "ODA Lab" which will include workstations, tools and software for testing accessibility by various assistive tools
- Including website accessibility training in the learning plans for webmasters.

(Target Date: Ongoing)

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number: (905) 433-6000

TTY number: 1-800-263-7776

1-800 number (English): 1-800-263-7965
1-800 number (French): 1-800-668-5821

Ministry of Finance website address: www.gov.on.ca/FIN
Ministry of Public Infrastructure Renewal website address: www.pir.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario Web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free society.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-3702 (Print)
ISSN 1708-3710 (Online)

Ce document est disponible en français

MINISTRÈRE DES FINANCES

et

MINISTÈRE DU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

Plan d'accessibilité conjoint

Ontario

Table des matières

Introduction	**2**
Rapport sur les réalisations	**3**
Engagements et stratégies en 2003-2004	**6**
Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle	**6**
Secteurs d'activité à étudier	**8**
Mesures à prendre	**9**
Renseignements	**12**

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel et décrit les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et les engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Le ministère des Finances et le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique s'efforcent de façon continue d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, notamment en s'acquittant de leurs obligations aux termes de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Le plan d'accessibilité englobe le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique car ses employés et ses installations faisaient auparavant partie du ministère des Finances. Voici des exemples des réalisations des ministères :

Examen de tous les locaux existants

Le ministère des Finances a entrepris cet examen en 2002 dans le but de s'assurer que tous ses locaux respectent ou dépassent les normes d'accessibilité fixées dans le Code du bâtiment de l'Ontario. Les obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées ont été repérés et éliminés (article 4 de la LPHO). Au 31 décembre 2002, tous les locaux du ministère étaient conformes aux exigences du Code, à savoir :

- barres d'appui installées dans des toilettes accessibles;
- couloirs bien éclairés et sans encombrement;
- éclairage assurant la sécurité optimale des personnes ayant une déficience visuelle et facilitant leurs déplacements;
- signalisation universelle écrite en langage clair, installée bien en vue et à la hauteur indiquée pour être facilement lisible.

Examen des sites Internet

Le ministère des Finances est représenté au sein d'un comité Web interministériel, créé en 2002 dans le but d'assurer l'accessibilité de tous les sites Internet de la fonction publique de l'Ontario en fonction de normes répondant aux exigences de l'article 6 de la LPHO. Le ministère a entrepris cet examen en 2002. Un plan d'amélioration des sites Web a été établi en fonction des résultats de cet examen (article 6 de la LPHO). Tous les sites Web du ministère sont actuellement accessibles aux personnes utilisant des technologies de pointe, et nous cherchons d'autres façons possibles d'en accroître l'accessibilité. Les documents affichés sur Internet sont disponibles, sur demande, sur support de substitution.

Examen et amélioration de la législation fiscale

Le ministère des Finances préside un Groupe de travail interministériel sur les politiques fiscales pour les personnes handicapées. Le groupe se réunit pour discuter des politiques fiscales relatives aux personnes handicapées et il accueille souvent des conférenciers invités appartenant aux milieux des personnes handicapées et des fournisseurs de soins. Les mesures législatives fiscales du ministère des Finances accordent un allégement

fiscal direct et indirect aux personnes handicapées et aux membres de leurs familles qui subviennent à leurs besoins aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Ontario), de la *Loi sur l'évaluation municipale*, de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur la taxe de vente au détail*. En outre, des stimulants fiscaux sont offerts aux entreprises qui recrutent des personnes handicapées et à celles qui exploitent des autobus scolaires utilisés pour le transport des personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle.

Consultations prébudgétaires

Par le passé, le ministère des Finances a mené des consultations prébudgétaires comportant des tables rondes auxquelles participaient divers intervenants de toute la province. Ces consultations permettent aux particuliers et aux groupes de faire part de leurs préoccupations. Voici certains des groupes ayant participé à ces consultations : la Learning Disabilities Association of Ontario, l'Institut national canadien pour les aveugles, la Société canadienne d'autisme, la Société canadienne de la sclérose en plaques, l'Association ontarienne des services de réhabilitation pour enfants, le Fonds ontarien de neurotraumologie, la Ontario Association of Special Needs Homes et la Ontario Association of Families of Children with Communication Disorders. En outre, neuf centres de soutien fonctionnel communautaires, quatre groupes d'aidants naturels, deux centres pour enfants et des membres des secteurs de la santé et de l'éducation ont été consultés.

Publications gouvernementales sur support de substitution fournies sur demande (article 7 de la LPHO)

Le ministère des Finances offre depuis longtemps sur demande ses publications sur support de substitution et continuera de le faire.

Établissement de pratiques permettant de respecter les obligations en matière de planification de l'accessibilité (article 10 de la LPHO)

Le ministère des Finances a créé un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité qu'il a chargé de repérer des obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées et d'en planifier l'élimination, de préparer le plan annuel d'accessibilité du ministère en partenariat avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et d'intégrer les améliorations relatives à l'accessibilité au plan d'activités de 2004-2005 du ministère. Le groupe de travail compte des employés des domaines des ressources humaines, des politiques, des programmes, de la planification financière, des locaux, des communications, des achats et de la technologie de l'information. Il compte également des employés handicapés et reçoit l'aide du personnel des services de sécurité et de l'entretien des immeubles. Le groupe a répondu au « Questionnaire sur le quotient d'accessibilité » de la Direction générale de l'accessibilité dans le but d'établir les points forts et les points faibles relatifs du ministère et a sollicité le concours du personnel pour

repérer les obstacles connus et ceux dont on soupçonne l'existence.

Engagement envers la planification annuelle de l'accessibilité

Dans le cadre de la planification annuelle de l'accessibilité, le ministère des Finances démontre son engagement d'améliorer la vie des 1,5 million de personnes handicapées de la province. Nous déploierons des efforts pour faire de l'Ontario une province où les personnes handicapées peuvent accéder à tout ce qui y est offert. Nous ferons en sorte que les obstacles existants soient éliminés et qu'il n'y ait pas de nouveaux obstacles créés.

Adaptations pour les personnes handicapées en milieu de travail ainsi que lors du processus de recrutement, d'entrevue et de sélection (article 8 de la LPHO)

Les gestionnaires et les employés du ministère des Finances sont appuyés pour le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité des employés handicapés par le coordonnateur de la santé et de la sécurité, les conseillers en ressources humaines, les spécialistes de l'adaptation des emplois et le personnel de la gestion des locaux. Lorsqu'il y a lieu, le ministère se fait rembourser les dépenses admissibles du Fonds d'adaptation des emplois (FAE). Depuis 1996, le ministère a présenté une demande de remboursement de dépenses dans le cadre du FAE à l'égard de 29 projets d'adaptation des emplois, demandes qui ont été approuvées et totalisent 197 000 $.

Formation destinée au personnel chargé de répondre aux demandes de renseignements

Tous les employés du Centre de renseignements du ministère des Finances ont reçu une formation sur l'utilisation des lignes ATS afin d'être en mesure d'offrir un meilleur service aux personnes sourdes ou malentendantes. En outre, tous les employés du centre de renseignements et du centre d'appel du ministère ont été initiés à l'utilisation du service de relais de Bell. Ce service permet aux employés qui n'ont pas de ligne ATS de communiquer avec les personnes sourdes ou malentendantes par l'intermédiaire d'un employé de Bell Canada.

Protocole d'évacuation d'urgence prévoyant l'évacuation sécuritaire des personnes handicapées

Tous les locaux du ministère des Finances ont adopté des procédures d'évacuation d'urgence qui prévoient le jumelage des personnes handicapées avec d'autres employés chargés de les aider en cas d'évacuation d'urgence.

Formation sur les questions intéressant les personnes handicapées destinée aux gestionnaires et aux superviseurs (article 8 de la LPHO)

Entre 1997 et 1999, 166 gestionnaires et superviseurs du ministère des Finances ont participé à des ateliers organisés dans le cadre du Programme de gestion des cas de maladies et de blessures et d'adaptation des conditions de travail. Ces ateliers ont permis aux participants d'acquérir les compétences et les connaissances voulues pour aider les employés qui, en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une déficience, ont eu besoin d'adaptations pour leur permettre de demeurer productifs au travail ou pour leur permettre de reprendre le travail en toute sécurité. En outre, depuis octobre 2002, 90 % des gestionnaires et des superviseurs du ministère ont suivi la formation sur la mise en œuvre de la LPHO.

Lignes directrices sur la planification des immobilisations conformes aux exigences de la LPHO fournies aux ministères (article 9 de la LPHO)

Dans le cadre du processus annuel de planification des immobilisations, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique prépare des lignes directrices sur la planification des immobilisations afin d'aider les ministères à préparer leurs plans d'immobilisations. Les lignes directrices pour 2003-2004 comportaient pour la première fois une section précise sur la LPHO. Les ministères doivent indiquer dans le plan d'immobilisations qu'ils soumettent si un projet proposé tient compte des exigences de la LPHO et, si c'est le cas, ils doivent décrire de quelle façon le projet satisfera aux exigences de façon à être admissible à des fonds dans le cadre d'un programme d'immobilisations financé par le gouvernement.

Engagements et stratégies en 2003-2004

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère des Finances exécutera les activités suivantes pour veiller à ce que l'incidence pour les personnes handicapées des lois, règlements, politiques, programmes et services proposés soit évaluée :

Lois, règlements et politiques

- Continuer à assumer la direction du Groupe de travail interministériel sur les politiques fiscales pour les personnes handicapées pour faciliter le partage de l'information sur les politiques fiscales visant les personnes handicapées.

- Mettre en œuvre des protocoles ou des processus d'évaluation de l'accessibilité au sein des unités de la planification opérationnelle et budgétaire ou de la coordination des politiques du ministère.

- Mener une évaluation des propositions opérationnelles présentées dans les projets de planification opérationnelle en 2004-2005 pour veiller à ce que le principe de l'accessibilité soit pris en compte.

- Revoir les notes de synthèse portant sur des propositions relatives au fonctionnement interne pour veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans la planification opérationnelle de l'année courante.

- Intégrer les améliorations relatives à l'accessibilité proposées par le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité au processus de planification opérationnelle en 2004-2005.

- Fournir aux ministères des lignes directrices sur la planification des immobilisations avec une composante portant sur la LPHO et poursuivre ce processus par l'entremise du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique pour 2004-2005.

Programmes et services

- Tenir des réunions régulières du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité aux fins suivantes : cerner, examiner et régler les problèmes liés à l'accessibilité en partenariat avec la Direction générale de l'accessibilité; évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des plans d'accessibilité; et présenter des rapports réguliers au directeur général de l'administration ainsi que des mises à jour aux employés du ministère.

- Entreprendre un autre examen des locaux existants pour voir s'ils se conforment aux nouvelles lignes directrices sur l'accès facile à l'élaboration desquelles travaille actuellement la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et veiller à ce que tous les locaux continuent de respecter ou de dépasser les normes du gouvernement en matière d'accessibilité.

- Lors de la négociation de nouvelles ententes de bail ou d'achat, veiller à ce que les locaux visés respectent ou dépassent les normes d'accessibilité du gouvernement établies par la SIO.

- Veiller à ce que le nouveau matériel affiché sur les sites Internet du ministère soit accessible pour les personnes utilisant la technologie de pointe et chercher

d'autres façons possibles d'accroître l'accessibilité.

- Élaborer des plans de formation destinés aux webmestres en ce qui touche les technologies informatiques adaptées et la conception de sites Web accessibles.

- Évaluer les protocoles d'évacuation d'urgence visant les personnes handicapées membres du public dans tous les locaux du ministère des Finances.

- Veiller à ce que tous les employés du ministère connaissent et respectent les nouvelles lignes directrices sur les achats.

- Diffuser auprès de tous les employés la déclaration des engagements relatifs à l'accessibilité du ministère des Finances.

- Continuer de veiller à ce que les gestionnaires et superviseurs actuels et nouvellement recrutés du ministère des Finances suivent la formation sur la LPHO.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

Le ministère des Finances compte collaborer avec le gouvernement fédéral pour simplifier le système d'aide fiscale (impôt sur le revenu des particuliers) accordée aux personnes handicapées et aux membres de leurs familles qui s'occupent d'elles et pour en relever le niveau. (Date cible : en cours)

Politiques et programmes

Recrutement

Le ministère des Finances compte examiner les processus en place pour les concours de dotation pour établir comment améliorer la qualité du service, l'accessibilité ainsi que les locaux en fonction des besoins des personnes handicapées. (Date cible : printemps 2004)

Pratiques et services

Demandes du public

Le ministère des Finances compte examiner les pratiques et les services relatifs aux demandes du public pour établir comment améliorer la qualité du service ainsi que les locaux destinés aux personnes handicapées. (Date cible : printemps 2004)

Évacuation d'urgence

Le ministère des Finances compte évaluer pour tous ses locaux les protocoles d'évacuation d'urgence visant les membres du public qui sont handicapés. (Date cible : printemps 2004)

Mesures à prendre

Repérage et prévention des obstacles

En vue de maintenir et de renforcer son engagement à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère des Finances exécutera les activités suivantes :

- Une fois que les nouvelles lignes directrices gouvernementales sur l'accès facile auront été publiées, le ministère entreprendra un nouvel examen de ses locaux existants pour s'assurer qu'ils respectent ou dépassent les normes d'accessibilité; et il cernera les obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées dans le but de planifier leur élimination ou de les prévenir. (Date cible : printemps 2004)

- Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère des Finances se réunira régulièrement pour recueillir des données, pour cerner et régler les problèmes liés à l'accessibilité et pour suivre la mise en œuvre du plan annuel d'accessibilité du ministère dans le but d'en établir l'efficacité. (Date cible : en cours)

- Le ministère des Finances évaluera pour tous ses locaux les protocoles d'évacuation d'urgence visant les membres du public qui sont handicapés. (Date cible : printemps 2004)

- Par des communications et un suivi continus, le ministère des Finances continuera de s'assurer que ses gestionnaires et superviseurs suivent la formation relative à la LPHO et que tous les nouveaux gestionnaires et superviseurs acquièrent la même formation dans les trois mois suivant leur entrée en fonction. (Date cible : en cours)

- Le ministère des Finances continuera de fournir des adaptations à ses employés handicapés en favorisant les discussions continues entre employés et superviseurs, en fournissant par l'entremise du coordonnateur des questions de santé et de sécurité au travail, de l'Unité de la gestion des installations et des spécialistes de l'adaptation des emplois un soutien pour le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles; et en

demandant le remboursement des dépenses admissibles au Fonds d'adaptation des emplois. (Date cible : en cours)

- Le ministère des Finances créera une page sur l'accessibilité sur le site Intranet ministériel dans le but d'informer ses employés des exigences découlant de la LPHO, des faits nouveaux et réalisations ainsi que de la progression des travaux du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité; les employés pourront transmettre leurs commentaires et suggestions au Groupe de travail. (Date cible : printemps 2004)

- Le ministère des Finances fera part à tous ses employés de son engagement à l'égard de l'accessibilité. (Date cible : hiver 2004)

- Des évaluations ergonomiques continueront d'être effectuées à la demande des personnes handicapées et des plans seront mis en œuvre en vue d'éliminer les obstacles. (Date cible : en cours)

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

Le ministère des Finances adaptera la formation que reçoivent les agents des centres d'information pour y inclure une composante portant sur la LPHO de manière à ce que les employés comprennent pleinement la définition de « handicap » figurant dans la Loi. (Date cible : printemps 2004)

Le ministère des Finances nommera une personne qui sera chargée de coordonner la préparation de documents sur support de substitution, et les employés du ministère recevront des conseils sur la façon de répondre aux demandes de publications de ce type. (Date cible : printemps 2004)

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Les aires d'accueil des deux immeubles où se trouvent des locaux de la Direction des ressources humaines du ministère des Finances (Toronto et Oshawa) seront réaménagées pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées en fonction de l'information recueillie par le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité. (Date cible : printemps 2004)

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

Le ministère des Finances veillera à ce que le matériel affiché sur ses sites Internet continue d'être accessible en :

- vérifiant le contenu de ces sites au moyen de vérifications manuelles et de logiciels;
- utilisant des logiciels permettant l'affichage du contenu sur support accessible;

- créant un « laboratoire de la LPHO » tel que proposé par le Bureau du stratège en chef de l'information pour la fonction publique, qui comportera des postes de travail ainsi que des outils et des logiciels permettant de vérifier l'accessibilité de divers appareils et accessoires fonctionnels;
- intégrant la formation sur l'accessibilité des sites Web dans les plans de formation des webmestres.

(Date cible : en cours)

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	905 433-6000
Numéro ATS :	1 800 263-7776
Sans frais (français):	1 800 668-5821
Sans frais (anglais) :	1 800 263-7965

Site Web du ministère des Finances : www.gov.on.ca/FIN
Site Web du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique : www.pir.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1703-3729 (Imprimé)
ISSN 1708-3737 (En ligne)

This document is available in English.